



FA-2008

« Forum de Vienne sur l'Initiative Globale  
Pour la Lutte contre la Traite des Etres Humains »  
Vienne : 13-15 Février 2008

Déclaration délivrée par S.E l'Ambassadeur,  
Représentant Permanent du Royaume du Maroc  
M.Omar Zniber

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord, exprimer, au nom de la délégation marocaine, mes remerciements aux organisateurs de cet important Forum que mon pays salue vivement, tant cette question du trafic des êtres humains est devenue d'une portée globale et constitue un fléau dangereux.

Je suis convaincu que ce forum contribuera, sans doute, à sensibiliser, prévenir et combattre davantage ce trafic inhumain.

La présence et le niveau de participation à cet événement traduit tout l'intérêt suscité par la question et nous espérons que ce forum aboutira à tracer une stratégie globale de lutte contre ce phénomène malsain.

C'est dans cet esprit de responsabilité partagée qu'il convient, de toute urgence, d'apporter aujourd'hui des réponses pragmatiques et durables à cette question, et de réfléchir ensemble aux différents aspects de ce problème dans sa globalité, dans le cadre d'une démarche impliquant les pays d'origine, de transit et de destination des personnes ayant été victimes de cette traite.

Monsieur le Président,

Je voudrais saisir cette occasion pour mettre en évidence l'engagement indéfectible de mon pays à combattre le trafic des êtres humains. Cet engagement est basé sur le nécessaire

équilibre entre la prévention, la protection des victimes et la poursuite des auteurs de ces crimes.

Ce fléau ne sera éradiqué que si l'on s'attaque à ses causes structurelles et profondes : la pauvreté, le chômage, la corruption, et l'immigration illégale encouragée par la demande dans les pays de destination de la main d'œuvre à des prix bas contribuant ainsi à alimenter la traite dans les pays d'origine, de transit et de destination. A cet effet, cette question doit être débattue dans un contexte plus large du développement, du co-développement, de la promotion de l'égalité du genre et de la protection des droits des enfants.

Dans ce cadre, et suite à la ratification en 2001 du protocole additif de la convention internationale des droits de l'enfant, relatif au trafic des enfants, à la prostitution des enfants et leur exploitation sexuelle et pornographique, le Maroc a procédé, en 2003, à des amendements dans le code pénal visant son harmonisation avec ledit protocole, notamment en criminalisant et durcissant les peines concernant les actes suivants :

- Le trafic des enfants et ses intermédiaires ;
- Le travail forcé des enfants ;
- L'exploitation sexuelle, la pornographie, le tourisme sexuel et ses intermédiaires ou tout acte encourageant ou facilitant ces crimes ;
- La responsabilité des personnes morales, tels que les établissements touristiques ou autres, impliqués dans ces actes.
- Toute tentative de commettre l'un des actes susmentionnés.

Ces amendements ont également consolidé la protection pénale de la femme contre toute forme de maltraitance, en particulier son exploitation sexuelle à des fins commerciales.

Pour mettre en œuvre ce dispositif législatif, le Maroc a adopté des stratégies et plans d'action en l'occurrence :

- 1- la stratégie nationale en 2004 pour la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, basée sur le genre, y compris le trafic des personnes.
- 2- Le plan d'action national pour la période 2006-2015 sur la protection de l'enfance.

Pour accompagner ce processus, le Ministère de la Justice a créé au niveau des parquets, dans toutes les juridictions du Royaume, des cellules chargées des questions relatives aux actes criminels dont les femmes et les enfants sont victimes et a également invité les magistrats responsables de ces cellules à coordonner avec les représentants de la société civile et les ONGs qui interviennent dans ce domaine.

En parallèle, le Ministère de la Justice, en coordination avec les départements concernés, notamment celui en charge du développement social, a mis récemment en place un système de collecte d'informations sur les questions ayant trait à la maltraitance des enfants et des femmes, en particulier la traite des êtres humains. L'objectif de ce mécanisme est de créer une base de données précises et fiables sur la question, pour planifier et trouver les solutions les plus adéquates à cette problématique.

Le Ministère de la Justice procède, en collaboration avec des organismes internationaux tels que l'UNICEF, le FNUAP et l'UNIFEM, à des formations périodiques au profit des magistrats et des agents d'autorité s'occupant de ces questions.

Par ailleurs, conscient du fait que le trafic des êtres humains représente une activité facile et lucrative pour les réseaux criminels nationaux et transnationaux, le législateur marocain a expressément notifié dans la dernière modification du code pénal en 2007 que ce trafic est l'un des principales sources du blanchiment d'argent.

En matière de protection des droits de l'enfant, un projet de loi portant sur la réglementation des conditions d'emploi des travailleurs domestiques et sur l'interdiction du travail des enfants ayant moins de 15 ans est en voie d'adoption. La révision du Code Pénal, dans son ensemble, est prévue et ce pour définir les crimes à caractère dangereux en particulier le trafic des personnes en conformité avec les conventions régionale et internationale.

D'autre part, la loi 02-03 sur l'entrée et le séjour des étrangers au Maroc, l'émigration et l'immigration irrégulière est entrée en vigueur en novembre 2003. Le trafic des migrants a été criminalisé et ses commanditaires sont désormais passibles de peine de prison allant de 10 ans à la perpétuité. Cette loi a, entre autres, durci les peines à l'encontre des réseaux de trafic des personnes, tout en protégeant les droits et acquis des étrangers résidant en situation régulière. De surcroît, le Maroc a renforcé les mesures de contrôle en mettant en place un système plus

efficace pour le repérage des victimes du trafic parmi les nombreux immigrants clandestins.

Au plan institutionnel, deux mesures fortes ont renforcé cet arsenal : la création au niveau du Ministère de l'Intérieur, d'une Direction de la Migration et de la Surveillance des Frontières et de l'Observatoire de la Migration. La première structure permet de rationaliser les méthodes de travail, d'affiner les outils d'analyse et d'optimiser le déploiement des unités opérationnelles de surveillance. Quant à l'Observatoire, il consiste à fédérer toutes les parties concernées dans la réflexion multidisciplinaire sur la question migratoire, notamment la société civile et les chercheurs.

Sur le plan sécuritaire, il conviendrait de souligner que la vigilance caractérise l'action constante des autorités locales et des services de sécurité ainsi que des Forces Armées Royales pour avorter les tentatives de trafic des personnes ou d'immigration clandestine en général.

Dans ce cadre, les services marocains concernés ont ainsi démantelé en 2005 plus de 300 réseaux criminels, et ont arrêté plus de 70 suspects en 2006 dont certains comprenaient des trafiquants étrangers, et des agents d'autorité marocains. La poursuite judiciaire et la condamnation des personnes inculpées dans des cas de tourisme sexuel pédophile et le trafic d'enfants ont été largement saluées.

Pour ce qui est de son engagement international, le Maroc estime que la coopération internationale est l'un des piliers de cette lutte et base sa démarche sur le principe de la responsabilité partagée

avec ses partenaires. On ne peut que nous féliciter de la coopération du Maroc avec plusieurs pays pour mener des enquêtes et traduire en justice les trafiquants.

Monsieur le Président,

Le Maroc est parmi les pays les plus respectueux des normes internationales de lutte contre le trafic des personnes. Son engagement fort dans ce domaine a été internationalement reconnu.

La dimension socio-économique n'est pas négligée et le Maroc appelle ses partenaires à ne pas se focaliser sur l'aspect sécuritaire et à privilégier le traitement économique de la problématique migratoire en général à travers le co-développement, générateur de croissance et d'emplois pour fixer les candidats potentiels. A cet égard, l'Accord d'Association entre le Maroc et l'UE a facilité la mise en place d'un Groupe de Travail sur les affaires sociales et la migration destiné à élaborer des micro-projets dans les zones à fort potentiels migratoire.

Le rôle des médias par la sensibilisation sur les méfaits de l'immigration clandestine en général, et le trafic des personnes qui peut en résulter en particulier, est également pris en compte. La sensibilisation des candidats potentiels sur les dangers et les risques inhérents à leurs exploitation par les réseaux de trafic fait aussi partie intégrante des programmes religieux et spirituels de notre pays. Le rôle de la société civile a été également très utile dans la sensibilisation et la prévention contre ce fléau.

Monsieur le Président,

La délégation marocaine saisit cette occasion pour souligner l'importance qu'accorde le Royaume du Maroc à cette question. En intégrant cette question dans sa stratégie nationale, le Maroc a accueilli les 10 et 11 juillet 2006, la conférence ministérielle euro-africaine sur la Migration et le Développement, considérée comme la première initiative thématique du genre, liant la problématique migratoire à l'impératif de développement.

Il y a lieu de rappeler également que le Maroc a abrité en novembre 2007, la 76<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale d'Interpol au cours de laquelle il a été décidé de renforcer davantage la coopération dans le domaine de la lutte contre toutes les formes de criminalité y compris le trafic des êtres humains.

Aujourd'hui la communauté internationale est appelée à élaborer une stratégie commune de lutte contre les trafiquants des personnes qui, au mépris des droits et de la dignité des victimes, font du désespoir et de la précarité de nos jeunes, un fond de commerce. Vu les convergences de vues existant aujourd'hui entre les pays concernés par ce fléau, il est de notre devoir de capitaliser sur le consensus qui se dégage aux niveaux régional et international. A cet effet, nous appelons vivement au renforcement de la coopération et de l'engagement de tous les intervenants à ce Forum, notamment l'ONU DC, l'OSCE, l'OIM et l'OIT pour apporter une réponse globale et concertée à cette initiative contre la traite des êtres humains.

Je vous remercie.